

AIDE POUR REMPLIR VOTRE DEMANDE D'AUTORISATION

« Œuvre par œuvre » (OPO) en ligne

Avant toute fabrication d'un CD, vinyle... vous devez obtenir l'autorisation des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. L'autorisation est délivrée par la SDRM (Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique), chargée de traiter les demandes et de collecter les droits correspondant à vos requêtes.

sdrm

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE |

sacem 

ÉTAPE / 1

Connectez-vous à l'adresse suivante : <http://opo.sacem.fr>

ÉTAPE / 2

Si vous avez déjà créé un compte, renseignez votre identifiant et votre mot de passe puis passez directement à la 3^{ème} étape.

Si vous n'avez pas encore de compte auprès de la SDRM, cliquez sur « Inscrivez-vous » puis effectuez la marche à suivre :

Création de compte

1 Identification du producteur de disque

A/ Vous représentez une société,

B/ Vous représentez une association, un organisme, une collectivité,

C/ Vous êtes un particulier.

2 Coordonnées (adresse, téléphone, fax et e-mail)

3 Identifiant et mot de passe

4 Le correspondant

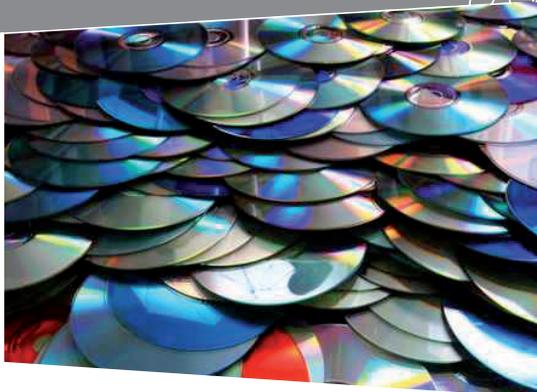
Cette partie est obligatoirement à renseigner. Indiquez la personne chargée de gérer le dossier d'autorisation.

Puis cliquez sur « **Enregistrer votre compte** ». Votre compte est créé, un message confirmant votre inscription est envoyé sur votre adresse e-mail.

Vous êtes dirigé vers la page « **Suivi de vos demandes d'autorisation** ».

« **L'inscription**
en ligne pour effectuer
une demande
d'autorisation
est obligatoire ».

<http://opo.sacem.fr>



ÉTAPE / 3

À NOTER : il faut effectuer une demande d'autorisation par support.

Cliquez sur « **Déposer une demande d'autorisation** » et renseignez :

1

Les informations concernant le support

A/ Le **titre de l'enregistrement**.

B/ Le ou les **interprètes principaux**.

C/ Votre **numéro de référence** : vous le créez vous-même avec des chiffres et /ou des lettres (12 caractères minimum). Il devra figurer sur votre support et votre jaquette. Il vous permettra d'avoir un historique des supports que vous avez produits. Dans le cadre d'un coffret, le numéro de référence doit être le même sur tous les supports qui composent le coffret.

D/ Le **n° de support** : c'est par défaut le « 1 ». Si votre enregistrement fait partie d'un coffret, alors CD1 = 1, CD2 = 2, CD3 = 3... pour autant de demandes d'autorisation à effectuer.

E/ Le **code barre EAN13** : c'est le code barre du disque (information facultative).

F/ Le **type de support** : CD album, CD single, vinyle...

2

Les informations sur les quantités et le prix de vente

La quantité totale à indiquer doit être égale à la somme des CD fabriqués, destinés à la vente et à la distribution gratuite :

A/ Le **prix de vente** : si vous vendez directement le disque, indiquez le prix de vente au public TTC. Si vous indiquez un prix ht, il s'agit du prix auquel votre distributeur vend le support au commerçant, et non du prix auquel vous vendez le disque au distributeur. Précisez obligatoirement les coordonnées du distributeur.

B/ La **quantité destinée à la distribution gratuite** :

- **Promotion du support vendu** : une partie des disques est offerte.
- **Hors-commerce - interdit à la vente** : tous les disques sont destinés à une distribution gratuite. Une mention « Interdit à la vente » devra obligatoirement figurer sur le support et la jaquette.
- **Premium** : tous les disques sont offerts et utilisés pour la promotion d'un produit ou d'un service (demandez nos conditions générales). Une mention « Interdit à la vente / Produit offert par... » devra obligatoirement figurer sur le support et la jaquette.

3

Les informations sur les différents intervenants

- **Votre fabricant**.
- **Votre donneur d'ordre**, facultatif (c'est un intermédiaire entre le producteur et le fabricant).
- **Votre distributeur**, lorsque vous en avez un.

4

Les cas particuliers

À compléter selon le cas : ayant droit unique - autoproduction - compilation - reprise d'enregistrement préexistant.





ATTENTION, la saisie des informations se fait en deux temps.

Vous sélectionnez le type de l'œuvre : chanson, musique instrumentale, medley, texte parlé, conte musical... Ensuite, vous cliquez sur « Ajouter » pour indiquer les informations sur l'œuvre à savoir : le titre, le minutage, les noms des auteurs, compositeurs...

ATTENTION, cette opération est à renouveler pour chaque œuvre.

Il faut obligatoirement renseigner un nom d'ayant droit (auteur et/ou compositeur, éditeur...) En cas de doute sur un auteur compositeur, n'hésitez pas à consulter notre répertoire d'œuvres disponible sur **sacem.fr**.

ÉTAPE / 4

Enregistrez en cliquant sur « **Déposer la demande d'autorisation** ».

Enregistrez ET confirmez votre demande, puis acceptez les termes du contrat. Pensez à noter le numéro de demande ou imprimer les informations importantes.

Vous pouvez consulter l'état d'avancement (statut) de votre demande en vous connectant sur le serveur « Œuvres par œuvres » (OPO) en ligne : <http://opo.sacem.fr>.

Les différentes étapes d'une demande d'autorisation

- Statut « **En cours de traitement** » : votre demande est examinée par la Sacem.
- Statut « **À payer** » : les droits d'auteur sont affichés. Vous pouvez procéder au paiement.
- Statut « **Autorisée** » : nous avons reçu votre paiement et la fabrication de votre demande est autorisée.
- Statut « **Rejet** » : votre demande est incorrecte, corrigez-la en cliquant sur « **correction et redépôt** ».

À SAVOIR : votre fabricant et votre donneur d'ordre ont leur propre accès leur permettant de visualiser vos demandes autorisées en ligne.

Si nous avons besoin d'un renseignement de votre part, un message apparaîtra en haut du menu. Vous pourrez en prendre connaissance en détail en cliquant dessus.

Une fois les droits d'auteur calculés, vous pouvez effectuer votre règlement :

- En ligne, en vous connectant sur votre compte producteur à l'adresse <http://opo.sacem.fr>
 - **Par carte bleue, en cliquant sur « Demandes à payer » sous la liste de vos demandes d'autorisation (votre demande sera autorisée sur le champ).**
 - Par virement bancaire (retrouvez le RIB de la SDRM sur votre compte producteur, dans la rubrique « Aide », « Quand et comment payer ? »).
- Autre
 - Par chèque, à l'ordre de la SDRM et en indiquant impérativement le numéro de la demande au dos du chèque, à l'adresse suivante : SDRM (OPO), 225 av. Charles de Gaulle, 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex.
 - En espèces à l'accueil du siège social à Neuilly-sur-Seine.

Nous vous rappelons qu'aucune modification ne pourra être effectuée après le paiement.

Pour toute demande de modification ou d'annulation, envoyez un e-mail à l'adresse : **phono.opo@sacem.fr** en rappelant le numéro de votre demande d'autorisation.